

L'ACTUALITÉ DU TRI

Avec le SMC
j'agis, je trie !

Le recyclage du verre



Dès 1974, les fabricants de verre lancèrent la politique française de recyclage du verre. Aujourd'hui, 6 bouteilles sur 10 sont recyclées.



Schéma du recyclage des emballages en verre

Baromètre du tri



1 615 tonnes de verre récupérées en 2010, sur le secteur du SMC
Soit l'équivalent de **4 893 939** bouteilles de 75cl
31,7 kg/hab du SMC/an

 **Collecte en baisse**

Moyenne nationale :
39,6 kg/hab/an

 **Agissons, trions plus !**

Pourquoi recycler le verre ?

La fabrication du verre à partir du calcin permet d'économiser des matières premières, de diminuer la température et la durée de fusion, de rejeter ainsi moins de carbone.

Pourquoi ne pas mettre les «verres à boire» dans le conteneur ni la «vaisselle» ?

Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. Quant à la porcelaine, la faïence et la céramique, ce sont des matières infusibles qui rendent le calcin inutilisable. Elles forment des inclusions qui viennent fragiliser la bouteille. Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les bornes prévues à cet effet.

Le verre collecté est-il réellement recyclé ?

Oui. D'ailleurs le SMC a signé un contrat de partenariat avec la société agréée Eco-Emballages qui lui ouvre un soutien financier à la tonne et une garantie de reprise par le verrier.

Que devient une bouteille qui n'est pas mise dans le conteneur verre ?

Si une bouteille est jetée dans la poubelle des ordures ménagères, elle sera dirigée vers le centre mécano-biologique du SMITED. Brisée, mélangée aux inertes, elle sera enfouie et donc perdue à jamais. Il faut de plus payer le coût de traitement à la tonne (100 €) alors que si elle est recyclée, c'est un gain pour la collectivité.

UN GESTE AU QUOTIDIEN

Le programme de prévention des déchets du SMC

La prévention de la production de déchets fait partie des enjeux du Grenelle de l'environnement. Ce dernier a en effet incité à mettre en œuvre des programmes de prévention des déchets sur les territoires. Ainsi, le SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et le Conseil général. L'objectif est de réduire de 7% la production de déchets d'ici 2014 soit 21 kg en moins sur 5 ans par habitant.

L'opération STOP-PUB

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies de prospectus, de publicités ou de journaux gratuits. Ces courriers non adressés représentent chaque année plus de **35 kg** par foyer (donnée ADEME).

C'est autant de déchets à collecter et à traiter... à la charge de la collectivité.

Pour ceux qui ne lisent pas les publicités et désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

Ainsi, le SMC, en partenariat avec le Conseil général met à disposition des autocollants stop-pub. Ils sont disponibles en mairie et au SMC



“ Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible ! ”



Astuces foyers témoins

« Lorsque je reçois de la publicité adressée, mais non souhaitée, je barre mes coordonnées et retour à l'expéditeur ! »

*Paule,
Conseillère municipale à Bougon*


Pour tout renseignement
complémentaire, contactez le SMC :
05 49 05 37 10
www.smc79.fr

Lettre du SMC n°1-Juin 2011
Directeur de la publication : Marie-Françoise TRAVERS
Rédaction : Service communication SMC
Conception graphique : Service communication
Dépôt légal : à parution
Tirage : 19 000 exemplaires

